

[< PARTHENAY](#)

Gâtine : un diagnostic avant la transition énergétique

Publié le 11/12/2019 à 06:25 | Mis à jour le 11/12/2019 à 09:36



Le diagnostic du plan climat-air-énergie a été présenté aux élus du Pays de Gâtine.

© Photo NR

La loi pour la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (TECV) oblige les collectivités de plus de 20.000 habitants à réaliser un plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Sur notre territoire, c'est sous l'égide du Pays de Gâtine que les trois communautés de communes (Parthenay-Gâtine, l'Airvaudais Val du Thouet) se sont regroupées afin de répondre collectivement à cette obligation et de s'engager dans une démarche de transition énergétique. Une réunion a ainsi eu lieu jeudi dernier afin de communiquer aux maires et adjoints des 78 communes du territoire les premiers résultats de la démarche initiée à cette occasion.

« Un plan d'action global »

« Cette démarche que nous avons souhaité collective nous permet de dresser à l'échelle du Pays de Gâtine les contours d'un diagnostic à un instant T et des grands enjeux qui traversent le territoire concernant la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, le bilan carbone, la production d'énergies renouvelables ou encore la qualité de l'air », soulignent Pascal Olivier, vice-président du Pays de Gâtine, et Nathalie Brescia, vice-présidente de Parthenay-Gâtine, élus référents du PCAET et membres du comité de pilotage.

« Il nous paraissait opportun de mener cette démarche ensemble pour déterminer un plan d'action opérationnel global, ajoutent-ils. Il sera confié à chaque commune de mener un plan d'action spécifique à son territoire au regard des choix qui seront opérés localement ».

Nelly Nairabeze, chargée de mission, a présenté jeudi soir les premiers constats. On y remarque que la facture énergétique de l'ensemble des acteurs du territoire de Gâtine (habitants, entreprises et collectivités) représente 241 millions d'euros.

Une qualité de l'air dégradée en Gâtine

C'est le secteur industriel qui est le principal consommateur avant les activités résidentielles. Ceci est à mettre en parallèle avec l'énergie produite grâce aux éoliennes, au photovoltaïque ou à la filière bois, qui génère 49 millions d'euros.

Par ailleurs, sur le territoire du Pays de Gâtine, l'industrie est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre (42 %) devant l'agriculture (37 %) et les particuliers (13 %). À l'échelle de Parthenay-Gâtine, c'est le secteur agricole qui est le principal émetteur de ces gaz (32 %).

Ce diagnostic fait état également d'une qualité de l'air dégradée. Selon la synthèse présentée jeudi dernier, « l'activité humaine du Pays de Gâtine génère une pollution atmosphérique. Au total, cette pollution représente 10.420 tonnes par an ». Cette dernière est essentiellement due aux polluants que sont l'oxyde d'azote et les particules. Autant de points qu'il conviendra d'éclairer et de confronter avec les acteurs socio-économiques afin de dresser les contours du plan d'action sous pilotage élargi dans lequel industriels, agriculteurs, collectivités, associations et représentants de la société civile auront toute leur place.

A LA UNE LOCAL

PARTHENAY

ENVIRONNEMENT